

Kigali, le 25 octobre 2019

## Double séminaire parlementaire francophone à Kigali sur le contrôle parlementaire et l'égalité femmes-hommes à l'attention des députés rwandais

A la demande du Parlement de la République du Rwanda, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a organisé un double séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur « le contrôle de l'action gouvernementale pour garantir la bonne gestion de la chose publique » et « l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans le processus législatif et l'autonomisation économique des femmes », à Kigali, du 21 au 24 octobre 2019, à l'attention d'une soixantaine de députés rwandais présents.

A l'ouverture des travaux, Mme Maryse Gaudreault, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Québec (Québec), Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, a lu le message de M. Jacques Krabal, député (France), Secrétaire général parlementaire de l'APF qui rappelle que « *ce séminaire s'inscrit dans le cadre du renforcement de la synergie entre l'APF et l'OIF, objectif cher au cœur et à l'action de S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, qui s'engage avec force depuis le Sommet de Erevan pour une Francophonie plus inclusive, plus pragmatique et plus influente. Et osons le dire sans complexe en cette veille de l'année 2020, année du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Francophonie : La Francophonie parlementaire représente la voie de la modernité fidèle à la pensée de Léopold Sédar Senghor : La promotion de la langue française et le développement de la politique multilatérale.* » Son Excellence Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, a ensuite prononcé une allocution en présence des ambassadeurs ou représentants du corps diplomatique de la Belgique, du Canada, du Congo, de l'Égypte, de la France, du Maroc et de la République démocratique du Congo.

Dans le cadre du premier séminaire, animé par des parlementaires conférenciers venus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe (Mme Gaudreault, M. Bruno Fuchs, député (France), président délégué de la section française et vice-président de

Pour en savoir plus :

[apf.francophonie.org](http://apf.francophonie.org)

*L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 88 parlements ou organisations interparlementaires.*

l'APF, Mme Angélique Ngoma, députée (Gabon), ancienne ministre, membre du Bureau de l'APF, M. Saddy Soumaila, député (Niger), ancien ministre, ont présenté les caractéristiques du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale de leurs pays respectifs, et plus particulièrement, le contrôle des commissions parlementaires permanentes, temporaires et spéciales ; les questions parlementaires écrites et orales ; les spécificités du contrôle parlementaire et les nouvelles initiatives ; l'action concrète pour l'enregistrement complet des naissances au Rwanda et dans l'espace francophone afin de lutter contre le fléau des « enfants sans identité » ; les données générales sur l'évaluation parlementaire des politiques publiques ; les études d'impact et le contrôle de l'évaluation des lois ; les offices parlementaires et les missions d'évaluation et de contrôle ; les spécificités de l'évaluation parlementaire au Québec, en France et au Rwanda.

Lors du second séminaire, les thématiques présentées par Mmes Gaudreault (Québec) et Ngoma (Gabon) portaient sur l'expérience québécoise et gabonaise de l'intégration du cadre juridique international dans leur processus législatif. M. Socé Sène, expert de questions de genre, et ONU-Femmes Rwanda ont rappelé le cadre juridique international sur l'intégration de l'égalité femmes/hommes dans le processus législatif et l'autonomisation économique des femmes. Deux ateliers pratiques ont porté sur l'acquisition d'outils et de bonnes pratiques pour la prise en compte des questions de genre dans le travail parlementaire et sur le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité de genre et de droit des femmes. Enfin, l'observatoire du Genre du Rwanda et la Ministre du Genre ont respectivement délivré une intervention sur les acquis et plan d'action pour arriver à l'égalité des femmes et des hommes devant la loi d'ici 2023, ce qui en ferait le premier pays à l'atteindre dans l'espace francophone.

Ce séminaire parlementaire, co-organisé par la Commission des affaires parlementaires et le Réseau des femmes parlementaires, s'inscrivait dans les actions de coopération menées par l'APF pour renforcer les capacités de l'Assemblée nationale de la République du Rwanda, quelques semaines après une formation diplômante, APF/Université Senghor, à l'attention de fonctionnaires parlementaires rwandais et centrafricains à Kigali.

Pour en savoir plus :  
[apf.francophonie.org](http://apf.francophonie.org)

*L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 88 parlements ou organisations interparlementaires.*